

# SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2021

**Présents :** DELANDRE Eva ; FORESTIER Florence ; COLIN Laurence ; BRET Sandrine ; COURTHIAL Emmanuel ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIER Valéry ; MIKOLAJCZYK Edmond

**Absents excusés :** CAUCHOIS Maud (pouvoir à JEGOU Jean-Luc) ; AUBLET Daniel (pouvoir à LOISIER Valéry) ; PERROT Damien (pouvoir à BRET Sandrine))

**Absents :** Néant

**Secrétaire de séance :** DELANDRE Eva

### ANCIENNE ÉCOLE : DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB ; NOTE D'ORIENTATIONS DU CAUE DE CÔTE D'OR

Le conseil municipal prend connaissance des résultats des diagnostics plomb et amiante du bâtiment de l'ancienne école. Concernant le plomb, celui-ci est présent dans les peintures sur les boiseries dans l'entrée et sur les portes au 1<sup>er</sup> étage ; en revanche, aucune trace d'amiante n'a été détectée.

La note d'orientations réalisée par le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de la Côte d'Or (CAUE) suite à sa visite du 19 novembre 2020 est ensuite présentée. Cette note porte sur un projet de rénovation de l'ancienne école en une petite salle à usages multiples (S.U.M) d'environ 50m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et un logement au 1<sup>er</sup> étage, logement susceptible d'être étendu dans les combles (sous réserve des contraintes techniques et financières).

Le conseil municipal valide le principe d'une rénovation du bâtiment en une petite salle à usages multiples et un logement à l'étage et charge les services départementaux d'ingénierie de Côte-d'Or de réaliser une estimation des dépenses susceptibles d'être engagées et subventions susceptibles d'être sollicitées auprès des différentes collectivités et de l'Etat dans le cadre du plan de relance.

La synthèse de cette étude servira de support à la prise de décision.

### RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS AU CAUE DE CÔTE-D'OR ET À INGÉNIERIE CÔTE-D'OR

Le conseil municipal renouvelle les adhésions au CAUE de Côte-d'Or (environ 35 €) et à Ingénierie Côte-d'Or (environ 100 €) pour l'année 2021.

### PRÉSENTATION ET VOTE DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le conseil municipal valide à l'unanimité le Document d'Information Communal sur les risques majeurs qui sera prochainement téléchargeable sur le site internet de la commune et distribué en complément aux habitants sous version papier. Le conseil municipal remercie le Syndicat des Eaux et de Services de l'Auxois-Morvan (SESAM) pour ce travail.

### DON PAR UN PARTICULIER DE 2 PAROIS EN PLEXIGLAS ANTIVIRUS POUR LES BUREAUX DES SECRETAIRES

Le conseil municipal accepte le don par un particulier de 2 parois en plexiglas antivirus d'une valeur totale de 178 €.

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION FORESTIERE PEFC POUR LES BOIS COMMUNAUX

Le maire présente la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune au référencement PEFC.

Celui-ci comporte un cahier des charges qui peut se résumer ainsi :

- ✓ planifier et mettre en œuvre une gestion durable de notre forêt ;
- ✓ adopter des mesures de maîtrise des risques ;
- ✓ promouvoir la certification forestière PEFC.

L'objectif de la démarche est d'assurer l'origine des bois vendus ainsi que de faire reconnaître une déontologie de l'exploitation de cette ressource qui doit rester naturelle.

*Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des conseillers municipaux, décide de renouveler l'adhésion à la démarche PEFC dans le prolongement de l'adhésion pour 5 ans effectuée en 2016. Le coût de l'adhésion est de 0,65 €/ha + 20 € pour 5 ans en 2021.*

#### **MISE EN PLACE D'UNE ANTENNE-RELAIS POUR LE RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE MOBILE**

*Le conseil municipal accorde à l'unanimité l'autorisation à SFR de solliciter auprès de la préfecture une demande de défrichement d'une surface de 96 centiares sur la parcelle E84 dans le cadre de la prochaine mise en place d'une antenne-relais pour le réseau de téléphonie mobile.*

#### **ADHÉSION AU CONTRAT RÉSINEUX PIN SYLVESTRE POUR VENTE SUR PIED**

*Le conseil municipal valide le choix proposé par l'ONF de vendre sur pied par contrat négocié de gré à gré les bois en essence pin sylvestre inscrites à l'état d'assiette 2021 et portant les numéros 1, 2, 11, 12 et 13 pour un volume approximatif de 100 m<sup>3</sup>.*

#### **PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE**

*Le conseil municipal prend connaissance des comptes administratifs 2020 qui correspondent aux dépenses et recettes effectives de l'année.*

*Ces comptes administratifs restent provisoires et dans l'attente d'être entérinés par les comptes de gestion du trésorier de Saulieu non encore communiqués à la date du 13 février.*

*Les comptes administratifs font ressortir une diminution à la fois de certaines dépenses et recettes en lien avec la crise sanitaire (baisse des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies ; chute des recettes de location de la salle).*

*Le bénéfice de fonctionnement qui ressort et qui devrait être situé entre 13 000 € et 14 000 € s'explique aussi par les ventes de bois pour 5 990€, les dons du maire et du premier adjoint (2 200 €), les subventions reçues sur le contrat aidé d'agent d'entretien des espaces verts (5 280€), les économies réalisées sur les dépenses de maintenance informatique copieur (environ 2 500 €) et le report à 2021 des travaux de reprises de concessions au cimetière.*

*S'agissant du bénéfice d'investissement, les dépenses d'investissement prévues ont été réalisées ; le crédit prévu pour les dépenses exceptionnelles n'a pas été utilisé et la commune a enregistré un versement de FCTCVA de 3 675€. Il en ressort un bénéfice d'investissement d'environ 9 400 € qui porte l'excédent global pour l'année (fonctionnement + investissement) à un montant qui devrait être situé entre 22 000 et 23 000€.*

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

*1-Le recensement de la population qui était initialement prévu en ce début d'année a été reporté en 2022.*

*2-Les chênes vendus sur pied sur les parcelles forestières exploitées par les affouagistes à partir de l'automne 2019 ont été abattus à la mi-janvier.*

*La répartition des têtes de chênes sera réalisée sur la base du nombre d'affouagistes et non en fonction de leur localisation sur les parcelles forestières.*

*Les affouagistes seront informés le moment venu par les référents affouages.*

*3-Revalorisation des métiers de la branche de l'aide à domicile.*

*La crise sanitaire est venue conforter le rôle prépondérant que joue l'aide à domicile, notamment dans des zones rurales comme la nôtre. Toutefois les financements octroyés par les pouvoirs publics ne permettent pas de couvrir les coûts de la plupart des structures existantes ; en parallèle, les besoins des personnes en perte d'autonomie sont de plus en plus importants. À l'heure actuelle, le salaire net moyen des salariés qui interviennent à domicile est de 970€ par mois. Les métiers du domicile ne sont plus attractifs alors qu'ils sont indispensables au maintien du lien social. Le conseil municipal décide d'interpeller nos parlementaires sur ce sujet afin que cessent les allers-retours sans fin entre le gouvernement et les départements pour assurer les financements nécessaires.*